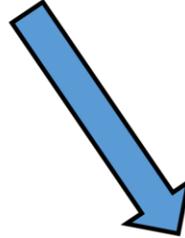


Le paiement automatique :
Gain de temps, sécurité, économie !
Choisissez votre formule :



La mensualisation

Vous réglez chaque mois un montant régulier déterminé avec votre accord, par prélèvement

Le 1^{er}, le 5, le 10 ou le 15 de chaque mois

Vos dépenses d'énergie électrique sont réparties de manière équilibrée. Cela évite une variation trop importante entre vos factures d'été et celles d'hiver.

Exemple : 1000 €/an de facture = 100 €/mois pendant 10 mois + une régularisation sur 1 ou 2 mois.

Le prélèvement automatique

Vous recevez votre facture et le montant de celle-ci sera automatiquement prélevé sur le compte bancaire que vous aurez indiqué.

Economique : plus d'enveloppes, ni de timbres.

Pas de risque d'oublier : plus de frais supplémentaires de relance

Simple : complétez le formulaire et nous le retourner.

N'oubliez pas de nous joindre votre RIB

L'énergie est notre avenir, économisons-la !